

République du Bénin

.....
ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU COTON



**PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE RELANCE DE LA
FILIERE COTON AU BENIN**

Janvier 2009

Table des matières

Introduction	3
I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II - DIAGNOSTIC.....	5
2.1 - L'organisation des acteurs	5
2.2 - La gestion des fonctions critiques	5
2.3 - Le crédit intrants coton	6
2.4 - La production cotonnière	7
2.5- La commercialisation du coton graine	10
III – OBJECTIFS DU PROJETE	11
3.1 Objectif global	11
3.2 Objectifs spécifiques	12
IV - RESULTATS ATTENDUS	13
V - COMPOSANTES DU PROJET	14
5.1 - Amélioration de la production et de la productivité"	15
5.1.1 Volet Recherche cotonnière.....	15
5.1.2 Volet Production et distribution de semences.	15
5.1.3 - Volet Label coton béninois.	16
5.1.4 - Volet Gestion intégrée de la fertilité des sols	17
5.1.5 - Volet Lutte Etagée Ciblée.....	18
5.1.6 - Volet Mécanisation agricole	19
5.1.7 – Volet Appui à la vulgarisation/Conseil Agricole"	19
5.2 - Composante "Appui aux communes cotonnières"	20
5.2.1 - Volet Communes à OP peu endettées à niveau de production cotonnière élevé.	21
5.2.2 - Volet Communes à OP endettées et à production moyenne	23
5.2.3 Volet Communes à OP très endettées à faible production mais à.....	24
potentialité moyenne.....	24
5.2.4 Volet Communes à OP endettées, à faible production et à potentialité	25
très moyenne.....	25
5.2.5 Volet Autres communes à production marginale.....	26
5.3 Composante Coordination et gestion du projet	28
5.3.1 - Le Comité d'Orientation	28
5.3.2 - Le Comité Technique de Suivi.....	28
5.3.3 Les structures d'exécution du projet	29
VI – LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE	33
6.1. Les ressources humaines	33
6.2. Les moyens matériels	34
6.3. L'incidence financière	35
VII - FINANCEMENT DU PROJET	40
VIII- CONDITIONS DE SUCCES	41
CADRE LOGIQUE.....	42

INTRODUCTION

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin, tout en prenant une option résolue pour la diversification des filières agricoles, a confirmé la place de choix qu'occupe le coton dans l'économie nationale. Locomotive incontestable de la modernisation des exploitations agricoles dans notre Pays, la culture cotonnière demeure un puissant levier de la lutte contre la pauvreté tant en milieu rural qu'en milieu urbain

En effet, depuis une trentaine d'années, la filière coton a pris une place prépondérante dans l'économie nationale tant en termes de création de richesse que d'emplois. Mais depuis une dizaine d'années, on observe une tendance à la stagnation, voire à la baisse de cette production. Elle est surtout remarquable ces trois dernières années au cours desquelles la chute est sans précédent.

Face à cette situation, les acteurs privés et l'Etat ont convenu de la nécessité d'élaborer de nouveaux cadres de référence pour un développement durable de la filière coton au Bénin. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent projet d'assainissement et de relance de la filière coton au Bénin.

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La filière coton a toujours fait l'objet d'une grande sollicitude de la part de l'Etat. C'est dans ce sens qu'à différentes étapes de son évolution, elle a connu des réformes visant à soutenir ou à améliorer sa productivité et sa compétitivité.

S'il n'existe pas de document formel de stratégie sectorielle approuvé par le Gouvernement, des documents de nature diverse, souvent liés à des programmes ou à des projets, permettent d'en reconstituer ses grands axes repris dans la lettre de politique de développement du Gouvernement de juillet 2006. Toutes les réformes conduites dans la filière coton au Bénin, l'ont été sur cette base avec le transfert au secteur privé associatif et commercial de l'approvisionnement en intrants, l'ouverture de l'égrenage au secteur privé, la création d'une organisation interprofessionnelle chargée de la régulation des relations entre les familles professionnelles de la filière, de la gestion des fonctions critiques de la filière et de l'interface avec l'Etat (l'AIC).

Les crises successives qu'a connues la filière coton au Bénin et le contexte international marqué par la baisse tendancielle des cours de la fibre n'ont pas permis de créer les conditions favorables à une meilleure redistribution des revenus et garantir son accroissement au profit des producteurs dans une perspective de réduction de la pauvreté.

Cette situation s'est traduite par des contre performances. Ainsi, la production nationale est passée de 427.000 tonnes de coton graine pour la campagne 2004-2005, à 190.000 tonnes en 2005-2006 (soit -55%), et tourne depuis lors autour de 250.000 tonnes alors que les besoins des usines d'égrenage existantes sont de 600.000 tonnes de coton graine.

Une analyse approfondie de ce qui précède révèle que trois facteurs essentiels expliquent ce déclin persistant :

- la mauvaise gestion chronique au niveau de la majorité des OP cotonnières de base, créant une désaffection de plus en plus prononcée des producteurs qui ne bénéficient plus des fruits de leur labeur et de ce fait se retrouvent aujourd'hui très endettés ;
- le non respect de l'itinéraire technique adéquat par la grande majorité des producteurs, ainsi que l'inadéquation de certaines recommandations techniques et des prestations de bon nombre de structures techniques de la filière avec les exigences actuelles des écosystèmes des zones cotonnières concernées ;
- l'attribution de nouveaux agréments d'installation d'usines d'égrenage sans tenir compte du niveau de production de coton graine.

Il en résulte une sous-exploitation chronique des usines d'égrenage qui, certaines années, tournent en moyenne à moins de 50% de leur capacité réelle posant ainsi un véritable problème de rentabilité des installations d'égrenage.

La volonté de renverser cette tendance persistante a amené les principaux acteurs de la filière à prendre la décision de définir de nouvelles orientations conformément au Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin adopté

par le Gouvernement. Au nombre des mesures préconisées s'inscrit le présent projet d'assainissement et de la relance de la production cotonnière. Il s'agit d'un projet d'urgence prévu pour se dérouler sur trois campagnes (2009-2010 à 2011-2012).

II - DIAGNOSTIC

Le diagnostic portera principalement sur l'organisation des acteurs, la gestion des fonctions critiques, le crédit intrants, la production cotonnière et la commercialisation du coton graine.

2.1 - L'organisation des acteurs

Depuis la mise en place des différents conseils en 2006, les difficultés auxquelles l'AIC est confrontée du fait des tendances centrifuges de certains acteurs s'aplanissent peu à peu. Aujourd'hui, les activités hors mécanisme ont pratiquement disparu. La campagne cotonnière 2007-2008 n'a pas connu de contestation notable des résultats d'appels d'offres ; il en est de même de la campagne 2008-2009. On continue néanmoins à enregistrer quelques détournements de camions traduisant une volonté des égreneurs de contourner le plan d'évacuation. La disparition de camions avec leurs chargements constitue encore un casse-tête.

Les différents conseils mis en place au niveau des producteurs sont de plus en plus fonctionnels et bien acceptés partout. Les seuls problèmes auxquels ils sont confrontés sont liés aux moyens de travail. En effet, les mécanismes actuels de rétribution des organisations de producteurs ne prennent pas en compte les différents conseils qui sont de création récente.

Il convient de souligner par ailleurs que l'abrogation du décret n° 2005-41 du 2 février 2005 portant homologation de l'accord-cadre entre l'Etat et l'Interprofession constitue un obstacle majeur au fonctionnement harmonieux des institutions de la réforme.

2.2 - La gestion des fonctions critiques

A partir de la campagne 2007-2008, le gouvernement a entièrement pris en charge la gestion de certaines fonctions critiques comme la recherche cotonnière, la

vulgarisation et le conseil agricoles, le contrôle de la qualité du coton graine, l'entretien des pistes rurales et la production des semences. Ces fonctions ont été assurées avec des difficultés liées aux importants retards de décaissement. Certaines activités ont été, de ce fait, sérieusement perturbées, notamment la recherche cotonnière, la production des semences et le conseil agricole.

Pour assurer le conseil aux producteurs de coton, l'Etat a recruté et affecté dans les zones de production, quelques 1050 agents en place depuis Juillet 2007. (802 Conseillers en production végétale, 180 agents du conditionnement et 68 techniciens spécialisés en production végétale). C'est l'effectif d'agents le plus important qui ait été mis à la disposition des producteurs de coton ces 25 dernières années. Mais leurs prestations sont encore loin de répondre aux attentes. L'impact espéré de cet effort exceptionnel du Gouvernement se fait encore attendre.

Pour ce qui est de la production des semences, les activités sur la ferme semencière d'Alafiarou ont beaucoup souffert du financement. Les rendements obtenus ainsi que la qualité du coton ne correspondent plus au standard d'une ferme de référence. Néanmoins, les objectifs de production de semences sont toujours atteints grâce à la contribution des producteurs semenciers de la zone. Il est aussi à souligner que la tendance générale au gaspillage des semences par les producteurs persiste. Certaines communes utilisent moins de 40% des semences qui leur sont livrées.

2.3 - Le crédit intrants coton

Basée sur le principe de la caution solidaire en vigueur depuis plus de 30 ans, la gestion du crédit intrants est à la base des problèmes les plus sérieux que connaît la filière coton béninoise. Le taux moyen de récupération du crédit au niveau national qui est toujours supérieur à 95% donne l'impression d'un système qui fonctionne bien. Or, ce taux cache de grandes anomalies : certains producteurs paient plus du double de ce qu'ils doivent alors que d'autres ne paient rien parce qu'ils ont pris des intrants sans emblaver la moindre parcelle de coton.

Afin de récupérer le maximum du crédit octroyé, la CSPR recourt parfois au principe de la solidarité au niveau communal. Cette forme de solidarité favorise la

mauvaise gestion. Le tableau ci-après, basé sur la campagne agricole 2007-2008 montre les aberrations auxquelles conduit le système.

Tableau 1 : Le crédit intrants rapporté à la valeur de la production (Campagne 2007-2008).

REGIONS	A Productions (Tonnes)	B Valeurs productions (en 1000 FCFA)	C Montants crédits intrants (en 1000 FCFA)	C / B (%)
ATACORA - DONGA	50 013	8 502 210	3 721 286	43,77
BORGOU - ALIBORI	193 540	32 901 800	16 456 765	50,02
MONO - COUFFO	3 134	532 780	657 532	123,42
OUEME - PLATEAU	1 305	221 850	144 425	65,10
ZOU - COLLINES	20 664	3 512 880	2 833 642	80,66
BENIN	268 656	45 671 520	23 813 650	52,14

L'analyse de ce tableau montre que rapporté à la valeur de la production, le montant du crédit intrants dans les départements du Centre et du Sud est en moyenne 75% plus élevé que celui des départements du Nord malgré que ceux-ci consomment en plus des engrais et des insecticides, beaucoup d'herbicides. Cela montre l'ampleur des détournements d'intrants qui se produisent dans ces régions. Une analyse plus fine montrera que dans chacune de ces régions, il existe une grande variation de situations d'une commune à l'autre et d'un village à l'autre.

2.4 - La production cotonnière

Comme le montre le tableau ci-dessous, il existe depuis 1998, une surcapacité d'égrenage significative dont il résulte une situation de sous-alimentation chronique de l'outil industriel.

Tableau 2 : Capacités d'égrenage existantes et production de coton graine de 1998 à 2008

Campagnes	Capacités d'égrenage autorisées (Tonnes)	Productions de coton graine (Tonnes)	Taux de couverture (%)
1997-1998	442 500	358 910	81,11
1998-1999	587 500	335 050	57,03
1999-2000	587 500	362 840	61,76
2000-2001	587 500	337 420	57,43
2001-2002	587 500	417 080	71,00
2002-2003	587 500	336 910	57,35
2003-2004	587 500	332 250	56,55
2004-2005	587 500	427 150	72,71
2005-2006	587 500	190 840	32,48
2006-2007	587 500	240 620	40,96
2007-2008	587 500	268 650	45,73

Depuis l'an 2000, le taux de couverture des besoins est constamment en dessous de 60%, à l'exception de deux campagnes exceptionnelles (2001-2002 et 2004-2005). La situation s'est particulièrement aggravée depuis 2005-2006 où le taux de couverture est tombé en dessous de 50%.

Malgré les efforts déployés par l'Interprofession et l'Etat ces dernières années, le redressement se fait attendre. La production de coton graine ne dépassera probablement pas les 250 000 tonnes pour la campagne 2008-2009 en cours.

Depuis 2005, la superficie totale emblavée en culture cotonnière tourne autour de 200 000 hectares et le rendement moyen national stagne également autour de 1200 Kg/ha. Mais la tendance à la stagnation observée cache une réalité plus complexe, à savoir que la production cotonnière s'accroît de façon sensible dans les

départements de l'Alibori et de l'Atacora alors qu'elle décroît dans les autres de façon beaucoup plus marquée.

Le tableau ci-après illustre cette réalité.

Tableau 3 : Evolution des productions au cours des quatre dernières campagnes.

DEPARTEMENTS	Productions Campagne 2005-2006 (Tonnes)	Productions Campagne 2006-2007 (Tonnes)	Productions Campagne 2007-2008 (Tonnes)	Prév. Productions Campagne 2008-2009 (Tonnes)
ATACORA	27 656	40 210	48 833	46 357
DONGA	5 205	4 978	1 181	1 063
BORGOU	21 708	39 933	28 403	18 452
ALIBORI	124 840	120 038	165 137	169 597
COUFFO	1 517	6 482	3 109	2 460
PLATEAU	250	2 067	1 299	437
COLLINES	6 524	13 303	9 804	1 871
ZOU	2 909	13 506	10 831	2 219
BENIN	190 840	240 600	268 650	242 474

La forte baisse d'emblavure enregistrée pour la campagne en cours dans 6 des 8 départements cotonniers est certainement liée à la crise alimentaire que connaît notre pays et aux mesures incitatives prises par le Gouvernement pour y faire face. Les producteurs ne peuvent rester insensibles à la forte hausse des prix des produits vivriers.

Mais, une autre cause majeure de la désaffection réside dans l'application faite du principe de la caution solidaire et surtout la communalisation pratiquée pour la campagne 2007-2008. La situation est résumée par un gros producteur de la commune de Djidja qui n'a rien semé en 2008. "J'ai peur que ma production serve à

solder les dettes de la campagne précédente, car les vrais endettés de l'année dernière n'ont pas produit de coton cette année."

De façon récurrente, le problème de la rareté de la main-d'œuvre constitue une contrainte à laquelle font face les producteurs de toutes les régions du pays.

En ce qui concerne la stagnation de la productivité, elle résulte essentiellement du non respect de l'itinéraire technique par les producteurs du fait de :

- l'appui technique insuffisant et / ou inefficace et
- la mise en place souvent tardive des intrants qui ne permet pas le respect des dates d'application recommandées.

La baisse notable de la fertilité des sols dans certaines régions est aussi à prendre en compte.

2.5- La commercialisation du coton graine

Depuis deux campagnes, la commercialisation du coton graine ne rencontre aucune difficulté particulière du fait de l'adhésion de tous les acteurs au mécanisme mis en place avec la CSPR-GIE. Il persiste néanmoins deux problèmes importants auxquels l'Interprofession n'a pas encore apporté de solutions satisfaisantes :

- la mauvaise prévision de la production lors de l'élaboration du plan d'évacuation qui amène les égreneurs à se battre vers la fin de la commercialisation pour obtenir le quota qui leur est alloué.
- Les difficultés de trésorerie de la CSPR résultant des impayés sur le crédit intrants et du gap intrants découlant du mécanisme de péréquation ;
- Le problème de transfert de propriété du coton graine.

Par rapport à la commercialisation, il se pose également le problème des déclassements de coton graine au niveau des usines qui créent des situations difficiles à gérer.

De ce diagnostic découlent un certain nombre de contraintes sur lesquelles l'AIC doit agir à travers le présent projet afin d'asseoir le développement de la

production cotonnière sur des bases plus durables tant en termes de productivité que de revenus des acteurs. Parmi ces contraintes, on relèvera :

- la mauvaise gestion des OP à la base se traduisant notamment par le bradage des intrants coton, la mauvaise application de la caution solidaire et diverses malversations financières ;

- le niveau encore insuffisant de la productivité et de la production cotonnières ;

- les difficultés liées au transfert de propriété du coton graine commercialisé ;

- Le problème du gap intrants découlant du mécanisme de péréquation ;

- la persistance au niveau des acteurs de certaines pratiques nuisibles au développement de la filière ;

- la non-existence d'un accord-cadre entre l'Etat et l'Interprofession après l'abrogation en 2007 de celui signé en 2004 avec des conséquences néfastes sur la fourniture des services liés à certaines fonctions critiques.

Le projet ci-après s'intéresse particulièrement à lever les deux premières contraintes énoncées ci-dessus, à savoir la mauvaise gestion des OP et la faible production cotonnière.

Quant aux autres contraintes, une étude est envisagée pour les aspects liés au transfert de propriété et la prise de mesures lors de la fixation des prix pour la suppression du gap intrants.

Pour ce qui est de l'Accord Cadre, un avant projet est élaboré et est en cours d'examen par les parties prenantes.

III – OBJECTIFS DU PROJET

3.1 Objectif global

Le projet vise à assainir la gouvernance et relancer la production cotonnière afin d'accroître la part de revenus redistribués aux acteurs, notamment les

producteurs, dans une perspective de réduction de la pauvreté d'une part et couvrir les capacités d'égrenage d'autre part.

3.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

- Accroître les superficies emblavées en culture cotonnière en vue d'atteindre 400 000 ha pour la campagne 2011-2012.
- Améliorer sensiblement la productivité cotonnière afin d'obtenir un rendement moyen national de 1500 kg/ha au terme des trois années de mise en œuvre du projet tout en garantissant sa qualité;
- Maîtriser la gestion des facteurs de production et des services rendus aux producteurs ;
- Renforcer le leadership et la bonne gouvernance au sein des GPC, des GVPC et les capacités d'actions des Conseils de producteurs de coton (CCPC, CDPC, CNPC) ;
- Faire réduire sensiblement les impayés de crédit intrants au niveau des OPC ;
- Assurer la régularité des paiements décadaires aux producteurs.

Pour atteindre ces objectifs, les actions à mener porteront essentiellement sur les axes ci-après :

- l'appui aux OP pour un meilleur fonctionnement et une bonne gouvernance tant sur le plan technique, institutionnel que sur le plan de la gestion des intrants à travers les formations et le suivi appui contrôle ;
- le renforcement de l'encadrement à travers le recrutement d'agents complémentaires dans certaines zones cotonnières et la formation de tous les agents en poste dans ces zones ;
- le développement de la mécanisation à travers l'appui à la motorisation et à la culture attelée ;

- l'appui à la promotion d'approches de gestion intégrée de la fertilité des sols dans les zones cotonnières ;
- l'apurement des arriérés de paiement de fonds coton aux producteurs pour les trois dernières campagnes.

IV - RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de ce projet sont les suivants :

- La production cotonnière béninoise augmente régulièrement pour atteindre 600 000 tonnes au bout de trois campagnes ;
- Un dispositif d'appui conseil efficace est mis en place ;
- Le paquet technologique recommandé est maîtrisé et appliqué par les producteurs ;
- Les OP cotonnières assurent de façon transparente et efficace la gestion des facteurs de production ;
- Les services nécessaires aux activités de production sont bien assurés par les OP cotonnières ;
- Les GPC, GVPC et autres OP de base des communes concernées par le projet sont solvables tant à l'égard de leurs membres que de la CSPR et autres partenaires économiques
- Les OP cotonnières fonctionnent suivant les textes qui les régissent ;
- Les décades sont élaborées et transmises dans les délais prévus ;
- Les producteurs sont payés à bonne date
- Le crédit intrants contracté par les OPC est entièrement remboursé à la fin de la campagne de commercialisation
- Le fonds de roulement est mis en place et fonctionnel.

V - COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comporte trois (3) composantes à savoir :

1. Composante Amélioration de la production et de la productivité

1. Volet Recherche cotonnière
2. Volet Production et distribution des semences
3. Volet Label coton béninois
4. Volet Gestion de la fertilité des sols
5. Volet Lutte Etagée Ciblée
6. Volet Mécanisation agricole
7. Volet Appui à la vulgarisation/conseil agricole

2. Composante Appui aux communes cotonnières

- **Volet n°1** : Communes à OP peu endettées à niveau de production cotonnière élevé
- **Volet n°2** : Communes à OP endettées et à production moyenne
- **Volet n° 3** : Communes à OP très endettées à faible production mais à potentialité moyenne
- **Volet n°4** : Communes à OP endettées, à faible production et à potentialité très moyenne
- **Volet n°5** : Autres communes à production marginale

3. Composante "Coordination et gestion du Projet

1. Volet Gestion du projet
2. Volet Suivi évaluation

5.1 - Amélioration de la production et de la productivité"

5.1.1 Volet Recherche cotonnière

Aucun développement durable de la production cotonnière n'est possible sans un accompagnement efficace de la recherche. Aussi, est-il nécessaire que le CRA-CF qui demeure un service de l'Etat, soit effectivement au service des producteurs de coton et des égreneurs. Dans ce sens, il doit être pleinement intégré au Projet à travers l'accord-cadre entre l'Etat et l'Interprofession et des contrats pluriannuels à signer entre l'AIC et l'INRAB.

Le volet recherche cotonnière portera essentiellement sur :

- la restauration et le maintien de la fertilité des sols à travers l'actualisation des formules d'engrais par zone agro-écologique, des thèmes techniques sur l'assolement, la gestion de la fertilité, etc. ;
- la protection phytosanitaire du cotonnier au moindre coût ;
- la mise au point de variétés de plus en plus performantes ;
- l'actualisation des calendriers de semis
- etc.

Chaque année, il devra être organisé un atelier national et des ateliers régionaux auquel prendront part tous les acteurs et techniciens concernés par la filière coton et au cours desquels seront restitués les résultats de recherche du CRA-CF et examinées les propositions de thèmes de recherche pour l'année suivante. Ce sont les résultats de cet atelier qui serviront de base à l'élaboration du budget annuel du volet recherche cotonnière du projet.

5.1.2 Volet Production et distribution de semences.

Les résultats des différentes études commanditées par l'AIC relatives à la gestion de la sous filière semences seront exploités pour décider d'une réforme qui devra faire l'objet de ce volet. Il convient de le faire pour s'assurer que les producteurs disposeront de semences de bonne qualité pouvant leur permettre d'atteindre les objectifs visés plus haut.

A défaut de cette réforme, il est indispensable de réinstaurer la signature de contrats spécifiques avec le CRA-CF, la DAGRI et la SODECO pour la production des semences de prébase, de base et leur égrenage dans des conditions idoines avec une implication de la DPQC pour les aspects liés au contrôle et à la certification.

5.1.3 - Volet Label coton béninois

Ce volet qui vise à assurer la qualité du coton béninois sur le marché international, comporte plusieurs aspects à savoir :

a) Le contrôle de la qualité des intrants par la DAGRI (Service Protection des Végétaux) et l'INRAB (CRA-CF). A cet effet, il urge que l'Etat mette en place les laboratoires appropriés et forme le personnel requis pour donner plus de crédibilité au contrôle qu'effectuent ces services. Les obligations de chaque partie prenante pour que cette fonction soit correctement assurée seront clairement définies dans l'accord-cadre.

b) Le contrôle de la qualité du coton graine sur les marchés et dans les usines.

Ce contrôle est effectué par les agents de la DPQC. Un contrat de prestation de service sera signé avec cette direction pour renforcer les capacités de ce corps de contrôle en matière de ressources humaines.

Il est important d'insister sur la contamination par le polypropylène. Il s'agira surtout de :

- sensibiliser les cotonculteurs sur le soin à apporter au coton pour éviter sa contamination ;
- généraliser l'utilisation des emballages en coton pour la récolte, le stockage et la commercialisation ;
- l'imposition aux transporteurs de l'usage des bâches en coton.

c) Le classement des fibres

L'AIC devant hériter de la Salle de classement de la SONAPRA, il convient qu'elle prenne les dispositions administratives et matérielles afin de garantir la bonne continuité de ce service essentiel pour la promotion de la filière.

5.1.4 - Volet Gestion intégrée de la fertilité des sols

Parmi les facteurs qui sont à la base de la baisse de la productivité cotonnière au Bénin, la dégradation des ressources naturelles dont la baisse de la fertilité des sols a été identifiée comme étant parmi les plus déterminants.

C'est pour y remédier que la diffusion des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols aura une place de choix parmi les activités du Projet. Pour y parvenir, la démarche adoptée est la suivante :

- Actualisation de l'étude pédologique générale des sols des zones cotonnières en vue de la mise à jour des formules d'engrais adaptées et des autres besoins pour la régénération des sols ;
- Signature d'un contrat avec l'INRAB pour sa pleine participation à la mise en œuvre de ce volet ;
- Recrutement et formation de trois (3) techniciens en gestion de la fertilité des sols à affecter à chaque antenne.
- Elaboration selon une approche participative, de plans communaux triennaux de gestion de la fertilité des sols à mettre en œuvre par chaque commune prenant part au projet.
- Formation des conseillers en production cotonnière sur les techniques spécifiques de gestion de la fertilité adaptées aux réalités de chaque commune.
- Formation conséquente des TSPV et CPV de chaque CeCPA sur les techniques recommandées pour leurs zones de compétence.
- Vulgarisation des techniques recommandées avec une implication des radios locales.

- Organisation à la fin de chaque campagne d'un atelier régional (par antenne) pour faire le bilan des actions menées et proposer les mesures complémentaires pour la campagne suivante.

5.1.5 - Volet Lutte Etagée Ciblée

Introduite au Bénin en 1993, la méthode de protection phytosanitaire semi-raisonnée du cotonnier appelée "Lutte Etagée Ciblée (LEC)" vise à diminuer les coûts de production du coton par une réduction de la dose en matière active et un accroissement des rendements.

Tous les programmes qui ont mis l'accent sur la promotion de cette technologie n'ont obtenu que des résultats mitigés du fait du peu d'intérêt manifesté par les principaux acteurs à savoir les organisations de producteurs et les distributeurs d'intrants.

Les différentes réflexions menées par l'AIC sur cette technologie ayant sensiblement fait évoluer la position de ces acteurs, le nouveau projet fera de la diffusion de cette technologie, un axe majeur pour l'amélioration de la productivité cotonnière.

Ce volet portera sur :

- L'élaboration d'un plan d'action portant sur la vulgarisation de la LEC avec pour objectif, de traiter 50.000 ha de coton avec cette technique en 3^{ème} année ;
- La négociation avec les IDI des modalités pratiques d'approvisionnement et de gestion des produits sur seuil : il sera institué une provision annuelle de 70 000 000 de francs CFA en vue de racheter tous les deux ans les stocks de produits sur seuil détenus non utilisés ;
- L'affectation aux antennes régionales du Projet de deux spécialistes de la LEC pour assurer la conduite dans leurs zones des activités de vulgarisation de cette technique ;

- L'appui au CRA-CF pour une amélioration de la technologie LEC en terme de prévision des besoins de produits sur seuil et de toxicité des matières actives pour le traitement de base ;
- La sélection d'une centaine de villages cotonniers qui auront accepté d'adopter cette méthode de protection phytosanitaire ;
- La formation des CPV, des TSPV et d'observateurs villageois pour les localités sélectionnées ;
- La vulgarisation de la LEC en vue de sa maîtrise par tous les cotonculteurs des villages retenus ;
- L'évaluation annuelle des actions menées en vue d'identifier les mesures correctives à apporter.

La mise en œuvre de ce volet se fera en synergie avec les projets développés par le projet Cotton made in Arica (PPP CmiA) et autres projets.

5.1.6 - Volet Mécanisation agricole

Pour ce volet il s'agira pour l'AIC de définir de concert avec le Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole (PPMA) et le Partenariat Public-Privé Cotton made in Africa (PPP CmiA) une stratégie de promotion de la mécanisation agricole pour faire bénéficier aux gros exploitants des équipements adaptés au besoin de modernisation et d'amélioration de la productivité cotonnière.

5.1.7 – Volet Appui à la vulgarisation/Conseil Agricole"

L'approche d'accompagnement des exploitants agricoles sera basée sur le Conseil Agricole, moteur de développement de l'agriculture.

Il permet une analyse du fonctionnement de l'exploitation par l'exploitant agricole en vue des décisions appropriées pour plus de performance.

L'objectif visé est l'amélioration de la productivité agricole en général et cotonnière en particulier à travers un dispositif opérationnel constitué de Techniciens Spécialisés et de Conseillers.

La formation des agents d'encadrement occupe une place importante dans ce projet, du fait que ces agents sont pour la plupart sans expérience dans ce domaine.

Le suivi-appui-conseil s'avère indispensable et sera réalisé avec plus de rigueur à tous les niveaux : communal par les CeCPA et les CCPC, départemental par les CeRPA et CDPC et national par la DICAF, le CNPC et l'AIC.

Le projet visant à contribuer au bon fonctionnement des services directement impliqués dans l'assistance technique aux producteurs de coton, des contrats de prestations de service seront signés aussi bien avec la DICAF qu'avec les CeRPA pour bien mener et au moment opportun les activités prévues.

Les primes de rendement seront octroyées enfin de campagne aux agents méritant ayant atteint les objectifs à eux assignés.

5.2 - Composante "Appui aux communes cotonnières"

Cette composante s'intéresse aux communes actuellement productrices de coton ou présentant un potentiel appréciable pour cette culture. Les actions à mener dans ces communes sont fonction de leur production, de leur potentialité et du niveau d'endettement de leurs organisations de producteurs. Elles porteront sur :

- la sensibilisation, la motivation et l'incitation des producteurs pour un accroissement des emblavures ;
- le paiement des arriérés de fonds coton dus aux producteurs par la CSPR au titre des campagnes précédentes.
- la prise de dispositions pour le paiement intégral de tout le coton à réceptionner pour les campagnes à venir ;
- l'appui à l'organisation et à un meilleur fonctionnement des OP et leur mise sous tutelle pour celles qui sont chroniquement endettées ;
- le renforcement de l'encadrement pour une meilleure gestion au niveau des GVPC et autres OP de base, pour une meilleure diffusion des itinéraires techniques et un suivi plus rigoureux des organisations et des agents mis à leur disposition.

- la fixation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de coton graine ;
- la mise en place de mécanismes d'encouragement des agents et des responsables qui atteignent les objectifs qui leur sont assignés au regard de leur fonction (création de primes de rendement pour les agents, les gérants et les secrétaires des GVPC et des GPC) ;
- l'appui au fonctionnement des comités de crédit intrants ;

De façon transversale, l'application de la caution solidaire sera améliorée avec des mesures d'assainissement de la gestion des intrants. Entre autres mesures, il faudra :

- Limiter l'application de la caution solidaire au niveau GVPC à travers les GPC et les groupes de solidarité ;
- Rendre effective l'implication des CPV dans les comités locaux de crédit intrants (CLCI);
- Déployer des agents chargés de l'encadrement et du suivi de la gestion au sein des GVPC très endettés ;
- Adapter le mieux que possible la distribution des intrants à l'installation des cultures ;
- la création d'un fonds spécial de roulement permettant à l'avenir le paiement intégral et à bonne date de toute la production cotonnière ;
- la mise en place d'un fonds d'appui pour le programme LEC.

Ces différentes actions sont modulées en fonction de la situation spécifique de chaque commune. C'est dans ce sens que cette composante comporte quatre (4) volets selon la catégorie de commune à laquelle on s'adresse.

5.2.1 - Volet Communes à OP peu endettées à niveau de production cotonnière élevé.

Les communes concernées par ce volet sont : Banikoara, Kandi, Gogounou, Kérou, Péhunco et Sinendé.

Les objectifs à viser pour ces communes sont les suivants :

Communes	Campagne 2009-2010			Campagne 2010-2011			Campagne 2011-2012		
	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)
BANIKOARA	72 000	1 350	97 200	75 000	1 450	108 750	80 000	1 550	124 000
KANDI	43 000	1 350	58 050	50 500	1 450	73 225	54 000	1 550	83 700
GOGOUNOU	23 500	1 400	32 900	27 500	1 500	41 250	31 000	1 600	49 600
KEROU	21 000	1 350	28 350	24 000	1 450	34 800	26 000	1 550	40 300
PEHUNCO	11 000	1 350	14 850	13 000	1 450	18 850	16 000	1 550	24 800
SINENDE	10 000	1 200	12 000	12 000	1 300	15 600	15 000	1 500	22 500

Pour atteindre ces objectifs dans ces communes, l'accent sera mis sur :

- une meilleure organisation de l'approvisionnement en facteurs de production ;
- l'appui à l'encadrement pour une meilleure gestion des OP à la base ;
- l'appui à une meilleure diffusion des itinéraires techniques ;
- l'appui à la promotion des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- l'appui à la motorisation et la culture attelée ;
- l'amélioration de l'organisation de la commercialisation du coton graine et du paiement des producteurs ;
- la sensibilisation des producteurs sur le contenu du programme et les dispositions prises pour sa mise en œuvre ;

Au total, les activités à mener devront permettre d'apporter aux OP, sur leur demande, des appuis bien précis, notamment en matière de gestion des intrants, de formation et de conseils techniques. Leurs besoins seront recensés par les responsables locaux du projet en étroite collaboration avec les agents du CeCPA et les responsables des OP.

En dehors du suivi appui pour une meilleure application des itinéraires techniques, les CPV, rapporteurs des comités locaux de crédits intrants, seront

responsabilisés pour l'évaluation des besoins en intrants et la distribution en conformité avec les réalisations effectives des producteurs membres des GPC.

5.2.2 - Volet Communes à OP endettées et à production moyenne

Cinq communes sont à prendre en compte par ce volet. Il s'agit de : SEGBANA, KALALE, NIKKI, DJIDJA et MALANVILLE.

Les objectifs de production et de rendement que peuvent viser ces communes pour les trois prochaines campagnes sont :

Communes	Campagne 2009-2010			Campagne 2010-2011			Campagne 2011-2012		
	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)
SEGBANA	12 000	1 250	15 000	14 000	1 350	18 900	20 000	1 450	29 000
KALALE	7 000	1 300	9 100	9 000	1 350	12 150	16 000	1 450	23 200
NIKKI	4 000	1 250	5 000	8 000	1 300	10 400	12 000	1 400	16 800
MALLANVILLE	6 000	1 200	7 200	7 000	1 300	9 100	8 000	1 400	11 200
DJIDJA	4 000	1 150	4 600	6 500	1 300	8 450	10 000	1 350	13 500

Pour atteindre ces objectifs, les actions spécifiques à ces communes porteront sur :

- la mise sous tutelle AIC des OP de base à travers la mise en place d'un dispositif d'Agents d'Appui à la Gestion Coopérative qui s'impliqueront dans tous les actes de gestion pour le compte de l'AIC ;

- l'appui à l'encadrement pour une amélioration des prestations des conseillers en production végétale des CeRPA ;

- l'appui à la promotion des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols ;

- l'amélioration de l'organisation de l'approvisionnement en intrants, de la commercialisation du coton graine et du paiement des producteurs ;

- l'appui au fonctionnement des comités de crédits intrants coton ;

- la sensibilisation et la motivation des cotonculteurs des communes concernées sur le contenu du projet et les mesures prévues dans ce cadre.

Ainsi donc, la situation des OP de ces communes requiert leur mise sous tutelle de l'AIC pour garantir un redressement de leur situation financière et une relance de la production cotonnière. Dans ce sens, le projet recrutera des Agents d'Appui à la Gestion Coopérative (AAGC) qui auront pour mission de contrôler à priori et de suivre toutes les opérations de gestion qu'effectueront les GPC et les GVPC (Commande, réception, distribution des intrants, organisation et conduite des marchés de coton, récupération du crédit intrants et paiement des producteurs).

Ces AAGC travailleront en étroite collaboration avec les gérants, les secrétaires de GVPC et de GPC. Ils couvriront 1 à 3 villages selon l'importance de la production cotonnière dans ces villages et les distances qui les séparent.

5.2.3 Volet Communes à OP très endettées à faible production mais à potentialité moyenne.

Ce sont des communes à potentiel cotonnier élevé, à faible production et à OP très endettées. Se trouvent dans cette situation, les communes de BEMBEREKE, N'DALI, DASSA-ZOUME, SAVALOU, APLAHOUE, KETOU et DJOUGOU.

Peuvent être assignés à ces communes, les objectifs suivants en terme de productivité et de production.

Communes	Campagne 2009-2010			Campagne 2010-2011			Campagne 2011-2012		
	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)
BEMBEREKE	6 500	1 250	8 125	8 500	1 350	11 475	12 500	1 480	18 500
N'DALI	2 000	1 250	2 500	4 000	1 350	5 400	8 000	1 400	11 200
DASSA	1 500	1 000	1 500	3 000	1 150	3 450	6 000	1 300	7 800
SAVALOU	3 000	1 150	3 450	6 000	1 250	7 500	9 000	1 300	11 700
APLAHOUE	5 000	1 000	5 000	6 500	1 100	7 150	9 000	1 200	10 800
KETOU	1 000	800	800	2 000	1 000	2 000	3 500	1 200	4 200
DJOUGOU	2 000	1 000	2 000	4 500	1 200	5 400	9 000	1 250	11 250

Pour atteindre ces objectifs, les OP de ces communes ont besoin d'être reconstituées et fortement assistées. Par la suite, les actions prévues au volet n°2 pourront aussi être mises en œuvre.

Il s'agit ici d'OP en faillite qu'il faudrait réhabiliter. A cet effet, le projet démarrera par une évaluation financière de tous les groupements de producteurs de ces communes pour déterminer leur niveau d'endettement. Ce bilan financier servira de base pour l'organisation des assemblées générales de reconstitution desdits groupements. Ces assemblées définiront les bases de refondation et prendront les décisions nécessaires à leur assainissement.

C'est avec ces groupements rénovés que le Projet travaillera. Il sera mis à leur disposition des AAGC qui veilleront à ce que leur gestion et leur fonctionnement respectent désormais les règles afférentes à leur statut et à leurs engagements. Ils seront sous la tutelle de l'AIC pendant les trois années que dure le projet au terme duquel une décision sera prise sur les modalités de leur réintégration dans le mécanisme CSPR.

5.2.4 Volet Communes à OP endettées, à faible production et à potentialité très moyenne.

Les communes se trouvant dans cette catégorie sont MATERI, COBLY, TANGUIETA et KOUANDE. La rentabilité de la production cotonnière dans ces communes n'est pas garantie mais une proportion non négligeable de producteurs s'y adonne depuis des décennies. Les OP de base dans ces communes se trouvent dans des situations comparables à celles du volet n°2.

Les objectifs de production pouvant être atteints par les OP cotonnières de ces communes sont les suivantes :

Communes	Campagne 2009-2010			Campagne 2010-2011			Campagne 2011-2012		
	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)	Sup(ha)	Rend (kg/ha)	Prod (T)
COBLY	4 500	1 100	4 950	6 000	1 250	7 500	9 000	1 300	11 700
MATERI	3 750	1 100	4 125	4 500	1 250	5 625	7 000	1 300	9 100
TANGUIETA	2 000	1 000	2 000	3 000	1 200	3 600	4 000	1 250	5 000
KOUANDE	5 000	1 200	6 000	6 000	1 250	7 500	9 000	1 300	11 700

Les dispositions à prendre pour permettre à ces communes de se réinsérer dans la dynamique de la promotion de la culture cotonnière porteront essentiellement sur :

- la mise sous tutelle AIC de certains GVPC gros producteurs de coton ;
- l'assainissement de la gestion des OP à la base ;
- l'appui à l'encadrement technique par les CeRPA.

L'appui aux OP de cette catégorie se fera dans les mêmes conditions que celles de la catégorie 3.

5.2.5 Volet Autres communes à production marginale

Il s'agit des communes ci-après : Zakpota, Zogbodomey, Zagnanado, Bantè, Glazoué, Parakou, Pèrèrè, Tchaourou, Boucoubé, Toucountouna et Karimama.

Ces communes continueront de bénéficier de l'encadrement technique des CeRPA, de l'assainissement de la gestion des OP à la base et du suivi des comités de crédit intrants.

L'approvisionnement en intrants de ces communes sera examiné au cas par cas.

La synthèse des objectifs quantitatifs des différentes communes se présente suivant le tableau ci-après :

Tableau synthèse des objectifs de réalisation au cours du projet

Communes	Campagne 2009-2010			Campagne 2010-2011			Campagne 2011-2012		
	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)
BANIKOARA	72 000	1 350	97 200	75 000	1 450	108 750	80 000	1 550	124 000
KANDI	43 000	1 350	58 050	50 500	1 450	73 225	54 000	1 550	83 700
GOGOUNOU	23 500	1 400	32 900	27 500	1 500	41 250	31 000	1 600	49 600
KEROU	21 000	1 350	28 350	24 000	1 450	34 800	26 000	1 550	40 300
PEHUNCO	11 000	1 350	14 850	13 000	1 450	18 850	16 000	1 550	24 800
SINENDE	10 000	1 200	12 000	12 000	1 300	15 600	15 000	1 500	22 500
SEGBANA	12 000	1 250	15 000	14 000	1 350	18 900	20 000	1 450	29 000
KALALE	7 000	1 300	9 100	9 000	1 350	12 150	16 000	1 450	23 200
NIKKI	4 000	1 250	5 000	8 000	1 300	10 400	12 000	1 400	16 800
MALLANVILLE	6 000	1 200	7 200	7 000	1 300	9 100	8 000	1 400	11 200
DJIDJA	4 000	1 150	4 600	6 500	1 300	8 450	10 000	1 350	13 500
BEMBEREKE	6 500	1 250	8 125	8 500	1 350	11 475	12 500	1 480	18 500
N'DALI	2 000	1 250	2 500	4 000	1 350	5 400	8 000	1 400	11 200
DASSA	1 500	1 000	1 500	3 000	1 150	3 450	6 000	1 300	7 800
SAVALOU	3 000	1 150	3 450	6 000	1 250	7 500	9 000	1 300	11 700
APLAHOUÉ	5 000	1 000	5 000	6 500	1 100	7 150	9 000	1 200	10 800
KETOU	1 000	800	800	2 000	1 000	2 000	3 500	1 200	4 200
DJOUGOU	2 000	1 000	2 000	4 500	1 200	5 400	9 000	1 250	11 250
COBLY	4 500	1 100	4 950	6 000	1 250	7 500	9 000	1 300	11 700
MATERI	3 750	1 100	4 125	4 500	1 250	5 625	7 000	1 300	9 100
TANGUIETA	2 000	1 000	2 000	3 000	1 200	3 600	4 000	1 250	5 000
KOUANDE	5 000	1 200	6 000	6 000	1 250	7 500	9 000	1 300	11 700
Sous total zone d'intervention	249 750	1 300	324 700	300 500	1 391	418 075	374 000	1 475	551 550
AUTRES COMMUNES	20 000	1 000	20 000	25 000	1 100	27 500	30 000	1 150	34 500
TOTAL	269 750	1 280	344 700	325 500	1 370	445 575	404 000	1 450	586 050

5.3 Composante Coordination et gestion du Projet

Le Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin sera exécuté sur une durée de trois (03) ans sous la responsabilité du Secrétaire Permanent de l'AIC qui en est le Coordonnateur, avec l'intermédiation de structures publiques et privées prestataires pour les différentes composantes. A cet effet, les organes ci-après seront mis en place :

5.3.1 - Le Comité d'Orientation

Son rôle est d'orienter, de coordonner et de superviser l'exécution du projet. A ce titre, il a pour mission : (i) d'examiner et d'adopter le programme d'activités et le budget annuel ; (ii) d'évaluer le rapport annuel d'exécution du Programme, (iii) et de formuler des recommandations.

Le Comité d'orientation est chargé de l'examen de toutes les questions relatives au fonctionnement du projet et au suivi de la mise en œuvre effective des activités programmées.

Il est composé des représentants des institutions et structures ci-après :

- MAEP : 1
- MEF : 1
- MECDPEAP : 1
- SODECO : 1
- Acteurs privés : 3 (CNEC : 1, CNIDIC : 1, CNPC :1)
- SP/AIC : 2

5.3.2 - Le Comité Technique de Suivi

Il est composé du SP/AIC, de l'agence d'exécution et des structures prestataires ou d'appui intervenant dans la mise en œuvre des composantes et la CSPR. Il a pour mission de : (i) suivre l'état d'avancement technique de chacune des activités, (ii) suivre le respect des calendriers établis pour la mise en œuvre des activités, (iii) suivre l'état d'exécution financière des crédits alloués à chacune des activités, (iv) identifier les difficultés rencontrées et/ou potentielles dans la conduite des activités, (v) formuler des propositions de solutions palliatives aux difficultés

rencontrées et (vi) approuver les rapports trimestriels consolidés du Projet à soumettre au Comité d'orientation.

5.3.3 Les structures d'exécution du projet

Deux types de structures seront chargés de l'exécution du projet :

- Une agence d'exécution de la composante « appui aux communes » dont la structuration est décrite plus loin ;
- Les structures techniques publiques du secteur agricole.

a) L'Agence d'exécution de la composante « Appui aux Communes »

Pour bien accomplir sa mission, l'Agence disposera de la structure ci-après :

- Une cellule de coordination basée à Cotonou,
- Deux antennes situées respectivement à Bohicon et Parakou ;
- 19 responsables du projet au niveau des communes cotonnières aidés d'une vingtaine de conseillers en production cotonnière,
- 185 agents d'appui à la gestion coopérative ayant chacun sous sa responsabilité 1 à 3 villages producteurs de coton.

L'organisation à mettre en place à cet effet se présente comme suit :

• *La cellule de coordination de l'agence*

Elle est chargée de la mise en œuvre des actions sur le terrain. A cet effet, elle assumera les fonctions de programmation, d'exécution, de contrôle et de suivi évaluation. Elle aura à faire remonter toutes les informations utiles sur la campagne cotonnière dans ses zones d'intervention afin de permettre à l'AIC de prendre les décisions appropriées. Le personnel de cette cellule se compose de :

- Un Coordonnateur,
- Un Spécialiste en gestion coopérative,
- Un Spécialiste en vulgarisation agricole,
- Un Statisticien,
- Le personnel de soutien (un comptable, un secrétaire, un chauffeur, un agent d'entretien, un gardien).

- ***L'antenne de Bohicon***

Elle couvre les communes de Savalou, Dassa-Zoumè, Djidja, Aplahoué et Kétou. Son personnel est composé de :

- Un chef d'antenne ;
- Un spécialiste en OP ;
- Un Technicien en gestion de la fertilité des sols ;
- Un Statisticien,
- Un secrétaire – caissier ;
- Un chauffeur ;
- Un gardien.

- ***L'antenne de Parakou***

Elle couvre les communes de Bembèrèkè, Sinendé, Nikki, Kalalé, N'Dali, Djougou, Tanguiéta, Cobly, Matéri, Banikoara, Kandi, Gogounou, Kèrou, Péhunco, Ségbana, Malanville, Kouandé et Karimama et autres.

Son personnel est composé de :

- Un chef d'antenne ;
- Deux (2) spécialistes en OP ;
- Deux (2) Techniciens en gestion de la fertilité des sols ;
- Un Statisticien,
- Un secrétaire – caissier ;
- Deux (2) chauffeurs;
- Un gardien.

- ***Le dispositif dans les communes***

Dans les communes, il est prévu de mettre en place selon les cas :

- des responsables locaux du projet (RLP)
- des conseillers en production cotonnière (CPC)
- des agents d'appui à la gestion coopérative (AAGC)

Les RLP seront de niveau ingénieur avec de préférence une expérience dans l'encadrement de la production cotonnière.

Les CPC seront de niveau contrôleur du développement rural avec une certaine expérience dans le secteur cotonnier.

Les AAGC seront de niveau BAC ou BTS et recevront une formation d'au moins 20 jours en économie coopérative.

Tous les agents devant évoluer sur le terrain recevront une formation de mise à niveau d'au moins 7 jours avant leur affectation.

Le dispositif sera mis en place en deux phases : une première phase dès début 2009 (1^{er} février), une deuxième phase vers fin 2009 (1^{er} novembre) sur la base des besoins actualisés.

Le dispositif à mettre en place à la première phase est le suivant :

1- Communes du volet 1

Dans ces communes, il sera mis en place un dispositif léger composé du responsable local du Projet et des chargés de la production cotonnière qui seront en appui aux OP et aux CeCPA pour des conseils en technique de production et de gestion et le suivi de la campagne. Il est donc nécessaire qu'ils aient un bon niveau.

Leur répartition dans les communes est la suivante :

- Banikoara : 1 RLP + 4 CPC
- Kandi : 1 RLP + 3 CPC
- Gogounou : 1 RLP + 2 CPC
- Kérou : 1 RLP + 2 CPC
- Péhunco : 1 RLP + 2 CPC
- Sinendé : 1 RLP + 2 CPC

2- Communes du volet 2

Dans ces communes, il y aura essentiellement les agents d'appui à la gestion coopérative qui veilleront à la bonne gestion par les GVPC et les GPC en s'y impliquant conformément à leurs cahiers de charges. Leurs activités seront suivies et appuyées par les RLP. Chaque commune disposera respectivement de :

- Ségbana : 1 RLP + 9 AAGC + 1 CPC
- Kalalé : 1 RLP + 12 AAGC + 1 CPC
- Nikki : 1 RLP + 10 AAGC + 1 CPC
- Malanville : 1 RLP + 6 AAGC + 1 CPC
- Djidja : 1 RLP + 9 AAGC + 1 CPC

3- Communes du volet 3

Le personnel dans ces communes a le même profil que celui du volet 2, mais avec des cahiers de charges différents. Les AAGC tiendront au départ tous les documents de gestion dont ils répondront et transféreront progressivement leurs compétences aux GVPC sur décision de l'AIC.

Il est prévu l'affectation à ces communes de :

- Bembèrèkè : 1 RLP + 10 AAGC
- N'Dali : 1 RLP + 6 AAGC
- Djougou : 1 RLP + 5 AAGC
- Dassa-Zoumè : 1 RLP + 7 AAGC
- Savalou : 1 RLP + 10 AAGC
- Aplahoué : 1 RLP + 7 AAGC
- Kétou : 1 RLP + 5 AAGC

4- Communes du volet n°4

Sur les 5 communes concernées, une seule disposera d'un responsable qui aura compétence sur 3 communes. Il s'agit de Cobly qui couvrira Matéri et Tanguiéta. La commune de Kouandé sera supervisée par le responsable de Péhunco et celle de Karimama par celui de Malanville. Seront affectés dans ces communes, 17 AAGC répartis comme suit :

- Cobly : 5
- Matéri : 3
- Tanguiéta : 2
- Kouandé : 5
- Karimama : 2

Dès le mois de septembre 2009, il sera procédé à une réévaluation des besoins en ressources humaines sur la base de l'expérience des sept premiers mois de mise en œuvre du projet. Le dispositif sera alors renforcé avec le recrutement de quelques 5 conseillers en production cotonnière et 70 agents d'appui à la gestion coopérative. Ceux-ci devront être à leurs postes le 1er décembre 2009 afin de

pouvoir prendre activement part à la campagne de commercialisation 2009-2010 et à la préparation de la campagne agricole 2010-2011.

b) Les structures techniques publiques

Il s'agit des structures ci-après : CeRPA, INRAB (CRA CF), DAGRI (SPV et service semences), DPLR, DPQC, SONAPRA (Service Classement), DICAF, etc.

Ces structures évolueront conformément à leur organisation actuelle.

VI – LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

A ce niveau, l'accent sera mis sur les ressources humaines, les moyens matériels et les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet. Les moyens disponibles au niveau du Secrétariat Permanent de l'AIC seront mis à contribution dans l'exécution du projet. Ne seront donc énumérés ici que les moyens nécessaires aux activités de l'agence et des autres structures prestataires.

6.1. Les ressources humaines

Le personnel sera mis en place en deux étapes : une première vague au démarrage avant le 1er Février 2009, la deuxième vague au 1er Décembre 2009.

Les besoins en ressources humaines du Projet se présentent comme suit :

	Année 1	Année 2	Année 3
Cellule de coordination	4 cadres A 2 cadres B 3 agents	4 cadres A 2 cadres B 3 agents	4 cadres A 2 cadres B 3 agents
Antennes régionales	8 cadres A 8 cadres B 6 agents	8 cadres A 8 cadres B 6 agents	8 cadres A 8 cadres B 6 agents
Communes	19 cadres A 133 cadres B	19 cadres A 208 cadres B	19 cadres A 208 cadres B

6.2. Les moyens matériels

Les moyens matériels nécessaires aux activités de l'Agence sont :

- Au niveau de la Cellule de coordination :
 - 1 véhicule 4 x 4
 - 2 micro-ordinateurs de bureau + accessoires
 - 1 photocopieuse
 - Mobilier de bureau
- Au niveau des antennes
 - 3 véhicules pick-up
 - 3 micro-ordinateurs de bureau + accessoires
 - 3 machines à calculer programmables
 - 2 photocopieuses
 - 3 ordinateurs portatifs
 - Mobilier de bureau
- Au niveau des communes
 - 44 motos "grand rayon d'action"
 - 183 motos "faible rayon d'action"
 - 227 calculatrices

6.3. L'incidence financière

a) Les équipements

Rubriques	Nombre	Coût unitaire (F CFA)	Montant (FCFA)
Véhicule 4x4	1	25.000.000	25.000.000
Véhicule pick-up	3	16.000.000	48.000.000
Micro-ordinateur + accessoires	5	800.000	4.000.000
Machines à calculer	3	50.000	150.000
Calculatrices	227	10.000	2.170.000
Photocopieuse	1	1.200.000	1.200.000
Appareils téléphoniques	4	75.000	300.000
Motos GRA	227	500.000	113.500.000
Mobilier de bureau	4	-	4.000.000
Total équipements		-	198.320.000

b) Les salaires

Rubriques	Base	Montants (F CFA)		
		1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} année
Coordonnateur	800.000 x 12	9.600.000	9.600.000	9.600.000
Spécialiste OP	500.000 x 12	6.000.000	6.000.000	6.000.000
Autres cadres (Cellule, Antennes)	(300.000 x 12) x 10	36.000.000	36.000.000	36.000.000
Cadres A communes	(200.000 x 12) x 19	45.600.000	45.600.000	45.600.000
Cadres B/Cellule, Antennes	(150.000 x 12) x 10	18.000.000	18.000.000	18.000.000
Cadres B / Communes	(130.000 x 12) x 133 et 208 en 2 ^e et 3 ^e Années	207.480.000	324.480.000	324.480.000
Secrétaires – Caissiers	(100.000 x 12) x 4	4.800.000	4.800.000	4.800.000
Chauffeurs	(60.000 x 12) x 4	2.880.000	2.880.000	2.880.000
Agent d'entretien	40.000 x 12	480.000	480.000	480.000
Gardiens	(40.000 x 12) x 4	1.920.000	1.920.000	1.920.000
Total salaires (T1)	-	332.760.000	449.760.000	449.760.000
CNSS + IPTS (0.38 X T1)	-	126.448.800	170.908.800	170.908.800
TOTAL :	-	459.208.800	620.668.800	620.668.800

C) Les frais de fonctionnement

Rubriques	Base		Montant		
	Cellule	Antennes et Communes	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année	3 ^{ème} Année
Carburant	450.000 x 12 = 5.400.000	325.000 x 12 x 3 = 11.700.000	17.100.000	17.100.000	17.100.000
Entretien véhicules	1.300.000	1.250.000 x 3 = 3.750.000	5.050.000	5.050.000	5.050.000
Fonctionnement motos*	-	(35.000 x 12) x 39 (44 en 2 ^e année) et (25.000 x 12) x 113 (183 en 2 ^e année)	50.280.000	73.380.000	73.380.000
Amortissement motos*		15.000 x 12 x 152 15.000 x 12 x 227	27.360.000	40.860.000	40.860.000
Frais d'entretien tournées	17.820.000	12.650.000	30.470.000	30.470.000	30.470.000
Frais location bureaux	150.000 x 12 = 1.800.000	60.000 x 12 x 3 = 2.160.000	3.960.000	3.960.000	3.960.000
Frais communication	200.000 x 12 = 2.400.000	50.000 x 12 x 3 = 1.800.000	4.200.000	4.200.000	4.200.000
Electricité et eau	2.400.000	1.200.000 x 3 = 3.600.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000
Fournitures et consommables	2.000.000	4.500.000	6.500.000	6.500.000	6.500.000
Frais divers de gestion	2.000.000	3.000.000	5.000.000	5.000.000	5.000.000
Impôts et taxes divers	5.500.000	-	5.500.000	5.500.000	5.500.000
Total frais de fonctionnement	-	-	161.420.000	198.020.000	198.020.000

¹ (*) Le coût de fonctionnement des motos et de leur amortissement est de 50.000 FCFA/mois répartis e 35.000 FCFA pour le fonctionnement et 15.000 FCFA pour l'amortissement (à retenir sur la dotation de carburant). Ces conditions devront être présentées aux candidats admis avant leur prise de service.

d) Les frais opérationnels

Rubriques	1^{ère} Année	2^{ème} Année	3^{ème} Année
Préparation projet/tournées de sensibilisation	20.000.000	-	
Recrutement et formation du personnel	36.000.000	15.000.000	15.000.000
Confection, multiplication documents de travail et de gestion	10.000.000	4.000.000	4.000.000
Atelier de lancement projet	3.500.000	-	
Formation membres OP	25.000.000	25.000.000	25.000.000
Formation agents vulgarisation CeCPA	20.000.000	25.000.000	25.000.000
Utilisation médias pour diffusion informations	12.000.000	15.000.000	15.000.000
Complément dotations CPV, TSPV et RCPA	130.000.000	130.000.000	140.000.000
Frais suivi DPLR/DICAF	7.000.000	7.000.000	10.000.000
Frais suivi CeRPA et CeCPA	30.000.000	30.000.000	40.000.000
Réunions périodiques / bilans	10.000.000	10.000.000	10.000.000
Programme LEC	40.000.000	75.000.000	80.000.000
Programme fertilité des sols	25.000.000	60.000.000	66.000.000
Fonctionnement Comité de suivi	50.000.000	50.000.000	50.000.000
Suivi évaluation du projet	36.000.000	40.000.000	40.000.000
TOTAL	454.500.000	486.000.000	520.000.000

e) Dotation pour paiement primes

Rubriques	Base	Montant (F CFA)		
		1^{ère} année	2^{ème} année	3^{ème} année
Agents du projet	130.000 x 3 x 120	46.800.000	46.800.000	46.800.000
Gérants / Communes	300.000 x 20	6.000.000	6.000.000	6.000.000
Secrétaires GVPC / GPC	75.000 x 250	18.750.000	18.750.000	18.750.000
Agents des CeRPA (CPV, TSPV et RCPA)	100.000 x 2 x 400 130.000 x 2 x 50 150.000 x 2 x 35	103.500.000	103.500.000	130.000.000
Total primes	-	175.050.000	175.050.000	210.000.000

VII - FINANCEMENT DU PROJET

Le projet sera financé par l'Etat et les acteurs privés dont principalement la Société pour le Développement du Coton (SODECO).

Plan de financement du projet (Milliers de FCFA)

Rubriques	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Equipements	198.320	20.000	20.000	238.320
Salaires	332.760	449.760	483.036	1.265.556
CNSS + IPTS	126.449	170.909	183.554	480.912
Frais de fonctionnement	161.420	198.020	198.020	557.460
Frais opérationnels généraux	454.500	486.000	520.000	1.460.500
Dotation pour paiement primes	175.050	175.050	210.900	561.000
Sous Total 1	1.448.499	1.499.739	1.615.510	4.563.748
Appui institutionnel	30.000	30.000	30.000	90.000
Appui aux comités de crédit intrants	200.000	0	0	200.000
Indemnisation LEC	100.000	0	100.000	200.000
Fonds spécial relance	3.400.000	0	0	3.400.000
Sous Total 2	5.178.499	1.529.739	1.745.510	8.453.748
Imprévus physiques et financiers	103.570	30.595	34.910	169.075
TOTAL	5.282.069	1.560.334	1.780.420	8.622.823

VIII- CONDITIONS DE SUCCES

Le présent projet est une première étape d'opérationnalisation des nouvelles orientations stratégiques pour le développement de la filière coton au Bénin. Il envisage des mesures idoines pour assainir, rétablir la confiance et relancer effectivement la production. Un tel objectif dans le contexte actuel ne peut être atteint que si les conditions ci-après sont réunies :

- Dispositions internes à prendre au niveau des familles des égreneurs et des distributeurs d'intrants pour corriger les dysfonctionnements en leur sein pouvant constituer des éléments de blocage à l'atteinte des objectifs du projet ;
- La mobilisation des ressources d'un montant de 3,4 milliards FCFA pour solder les impayés des fonds coton des trois dernières campagnes d'ici janvier 2009 et constituer le fonds de roulement de la CSPR;
- Prendre des dispositions pour l'abondement régulier du fonds de roulement ;
- L'adhésion des producteurs au Projet : Une campagne d'information et de sensibilisation devra être organisée courant Janvier 2009 pour susciter cette adhésion.

CADRE LOGIQUE DU PARFCB

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes
<p>Objectif Global : Assainir la gouvernance et relancer la production cotonnière afin d'accroître la part de revenus redistribués aux acteurs, notamment les producteurs, dans une perspective de réduction de la pauvreté, d'une part, et couvrir les capacités d'égrenage, d'autre part.</p>	Part du coton dans le PIB	Rapport INSAE	<p>Les acteurs de la filière coton adhèrent au programme</p> <p>Les financements sont mobilisés à temps.</p>
	Augmentation de l'ensemble des revenus dans le secteur	Rapport d'enquête	
	Evolution de la fraction des revenus aux producteurs	Rapport d'enquête	
<p>Composante 1 : Amélioration de la production et de la productivité</p>			
<p>Objectif spécifique 1 : Accroître les superficies emblavées en culture cotonnière en vue d'atteindre 400.000 ha pour la campagne 2011-2012</p>	<p>Evolution des superficies emblavées :</p> <p>2009-2010 : 270 000 ha 2010-2011 : 325 000 ha 2011-2012 : 400 000 ha</p>	Rapports d'activités AIC	
<p>Objectif spécifique 2 Améliorer sensiblement la productivité cotonnière afin d'obtenir un rendement moyen national de 1500 kg/ha au terme des trois années de mise en œuvre du projet tout en garantissant sa qualité</p>	<p>- Evolution des rendements du coton graine</p> <p>2009-2010 : 1300 kg/ha 2010-2011 : 1400 kg/ha 2011-2012 : 1500 kg/ha</p> <p>- Evolution de la production: 600 000 tonnes de coton graine en 2012</p>	Rapports d'activités AIC	

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes
Composante 2: Appui aux communes cotonnières			
Objectif spécifique 3 Maîtriser la gestion des facteurs de production et des services rendus aux producteurs	la valeur des intrants est inférieure à 40% de la valeur de la production pour 80% de GVPC 100% des comités de crédit sont fonctionnels dans la zone du projet	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête Rapport de la CSPR	
Objectif spécifique 4 Renforcer le leadership et la bonne gouvernance au sein des GPC, des GVPC et les capacités d'actions des Conseils de producteurs de coton (CCPC, CDPC, CNPC).	80% des décisions des CA des OP ne sont pas contestées 100% d es réunions statutaires prévues sont effectivement organisées	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête PV des réunions Rapport de la DPLR et CeRPA	
Composante 3: Coordination et gestion du projet			
Objectif spécifique 5 Assurer la régularité des paiements décadaires aux producteurs	100% des producteurs des Communes concernées sont entièrement payés 10 jours après la réception à l'usine de leur coton graine et le dépôt des décades.	Rapports d'activités AIC Documents comptables des OP Rapport de la CSPR	
Objectif spécifique 6 Assurer une bonne gestion du projet	Au moins 90% des activités planifiées sont exécutées dans les délais prévus.	Rapports d'activités AIC Rapport d'audit technique et financier	

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes
Résultats attendus			
R1.1 : La stratégie de promotion de la mécanisation agricole est mise en œuvre dans les zones cotonnières.	La proportion des superficies labourées au tracteur et à la culture attelée atteint 80% en 2012	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête	
R1.2 Les mesures d'accompagnement préconisées au profit des producteurs pour la relance de la production sont mises en œuvre.	Proportion de nouveaux producteurs de coton Proportion des superficies emblavées par les nouveaux producteurs Proportion des anciens producteurs ayant abandonné et qui sont revenus.	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête	
R2.1 : Un programme de recherche impliquant fortement tous les acteurs (producteurs, égreneurs et importateurs et distributeurs) est élaboré et mis en œuvre	100% des besoins consensuels des acteurs sont couverts par des protocoles de recherche Proportion des technologies diffusées par rapport à celles mises au point	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête	
R2.2 : La chaîne semencière est maîtrisée	Les semences mises en place au niveau des producteurs ont un taux de germination supérieur ou égal à 80% Les producteurs respectent les quantités moyennes de semences recommandées à l'hectare (20 kg/ha)	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête	
R2.3 : Le label coton du Bénin est promu	Un système de traçabilité de la fibre produite est mis au point Au moins 30% de la fibre vendue sont labellisés suivant le système mis au point	Rapports d'activités AIC Statistiques du commerce extérieur.	

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes
R2.4 Un système adéquat de gestion intégrée de la fertilité des sols est mis en œuvre dans les zones cotonnières	70% des producteurs formés appliquent correctement les techniques recommandées de gestion de fertilité de sols.	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête	
R2.5 Les superficies cotonnières couvertes par la LEC se sont accrues	Evolution des superficies couvertes par la LEC : 2009-2010 : 30 000 ha 2010-2011 : 40 000 ha 2011-2012 : 50 000 ha	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête	
R2.6 Un système adéquat de gestion intégrée des ravageurs est mis en œuvre dans les zones cotonnières	80 % des producteurs respectent les programmes de traitement phytosanitaire recommandés	Rapports d'activités AIC Rapport d'évaluation de campagne	
R2.7 Le dispositif d'encadrement et de suivi rapproché des producteurs est renforcé et opérationnel	Les normes de suivi-appui-conseils des agents sont respectées à 100 % Proportion des producteurs encadrés 70 % des producteurs formés appliquent correctement les itinéraires techniques	Rapport d'activités AIC Fiches SAC Rapport d'évaluation de campagne	
R3.1 Les OP cotonnières assurent de façon transparente et efficace la gestion des facteurs de production ;	Le taux maximum d'impayés des crédits intrants est d'au plus 2%	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête Documents comptables des	

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes
		fournisseurs de facteurs de production Rapports des comités de crédit Documents comptables de la CSPR et des autres partenaires économiques	
R3.2 Une approche durable de prestation de service des OP à leurs membres est élaborée et mise en œuvre	100% des services nécessaires aux activités de production sont bien assurés par les OP cotonnières	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête Rapport des OPC	
R3.3 Les GPC, GVPC et autres OP de base des communes concernées par le projet sont solvables tant à l'égard de leurs membres que de la CSPR et autres partenaires économiques	Le taux maximum d'impayés des crédits contractés par les OP et leurs membres est d'au plus 2%	Rapports d'activités AIC Rapport d'enquête Documents comptables de la CSPR et des autres partenaires économiques Rapport des comités de crédit	
R4.1 Les OP cotonnières fonctionnent suivant les textes qui les régissent	100% des OP de la zone du programme respectent leurs textes	Rapports d'activités AIC PV des réunions Rapports des contrôles	
R4.2 Un plan de formation répondant aux besoins essentiels des OP est élaboré et mis en œuvre.	100% des formations programmées sont exécutées	Rapports des sessions de formation.	

Description sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes
R5.1 Les décades sont élaborées et transmises dans les délais prévus	100% des décades sont déposées dans les délais prévus	Rapports d'activités de la CSPR et des OP	
R5.2 Le fonds de roulement est mis en place et fonctionnel.	Le fonds est constitué d'ici à fin janvier 2009	Rapports d'activités AIC et CSPR Documents comptables des OP	
	Les producteurs sont payés à 100%		
R6.1 Les organes du projet sont mis en place et fonctionnels	Le projet est lancé avant fin mars 2009	Rapports d'activités AIC	
	Chaque organe du programme exécute 100% de ses activités.		
R6.2 Un système de suivi évaluation est élaboré et mis en œuvre	80% des décisions de gestion et d'orientation sont prises sur la base des informations générées par le système de suivi évaluation	Programme de travail et budget annuels validés Rapports d'activités validés PV de réunion des organes d'orientation et de suivi Rapport de suivi-évaluation	
	Un manuel de procédures de suivi évaluation consensuel est respecté.		

Description sommaire	Cadre estimatif	Suppositions importantes
A1.1.1 : Identifier au niveau des producteurs (CCPC) les besoins en équipements par zone de production		
A1.1.2 : Définir les types d'appui à apporter en collaboration avec les autres projets (PPMA, autres partenaires)		
A1.1.3 : Appuyer l'acquisition des équipements par les producteurs et la récupération des crédits mis en place dans ce cadre		

Description sommaire	Cadre estimatif	Suppositions importantes
A1.1.4 : Renforcer les capacités des cotonculteurs dans l'utilisation des équipements agricoles de production		
A1.2.1 : Organiser le paiement de tous les arriérés dus aux producteurs par la CSPR		
A1.2.2 : Appuyer la récupération des dettes internes au niveau des réseaux d'OP (Existants ou ayant disparu)		Prise de mesures coercitives, au besoin.
A1.2.3 : Mettre en place un système de caution solidaire limité au niveau GVPC		
A1.2.4: Renforcer l'encadrement technique des producteurs		
A1.2.5 : Mettre en place un système de motivation des producteurs		
A1.2.6 : Mettre en place un mécanisme pérenne de financement des Conseils		
A1.2.7 : Rendre fonctionnel les Comités de crédit intrants		
A2.1.1 : Renforcer les capacités d'intervention du personnel de recherche		
A2.1.2 : Mettre au point des variétés adaptées <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point de nouvelles variétés à haut rendement et à bonne qualité technologique 		
A2.1.3 : Développer des actions sur le coton génétiquement modifié.		
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une documentation sur les avantages et les inconvénients des OGM 		
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier le comportement de certains gènes aux toxines Bt 		
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'impact des OGM sur l'environnement 		
A2.1.4: Mettre au point des itinéraires techniques adaptés aux zones agro-écologiques et conditions socio-économiques des producteurs		

Description sommaire	Cadre estimatif	Suppositions importantes
<ul style="list-style-type: none"> Analyser les contraintes et opportunités des systèmes de production agricole 		
<ul style="list-style-type: none"> Conduire les analyses économiques, les études d'adoption et d'impacts socio-économiques des innovations technologiques 		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre au point des méthodes adaptées de gestion intégrée des bio-agresseurs 		
<ul style="list-style-type: none"> Conduire des actions de pré vulgarisation sur la lutte intégrée contre les ravageurs 		
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les essais sur la restauration de la fertilité des sols 		
<p>A2.2.1 : Organiser la production de semences de bonne qualité</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer des contrats de production de semences de pré base et de base avec les différents prestataires 		
<ul style="list-style-type: none"> Organiser le suivi des prestataires pour la production de semences de pré base et de base 		
<ul style="list-style-type: none"> Développer un programme d'encadrement spécifique sur les conditions et les techniques de production dans les zones de multiplication 		
<ul style="list-style-type: none"> Organiser la certification des semences 		
<p>A2.2.2 : Construire des magasins de stockage de semences dans les zones de production cotonnière</p>		
<p>A2.2.3 : Organiser le suivi des OP dans la distribution des semences aux cotonculteurs.</p>		
<p>A2.3.1 : Créer le Label Coton du Bénin</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Documenter le système de management de la qualité (SMQ) 		
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre une démarche qualité 		
<ul style="list-style-type: none"> Identifier et maîtriser la traçabilité du coton fibre 		
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un programme de promotion du label coton béninois 		
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les systèmes de contrôle de qualité 		
<p>A2.3.2: Mettre en œuvre une procédure de certification des entreprises et de leur production,</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Faire un audit technique, organisationnel et environnemental des usines d'égrenage, des huileries, des savonneries 		

Description sommaire	Cadre estimatif	Suppositions importantes
<ul style="list-style-type: none"> Moderniser les processus d'égrenage du coton graine 		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur 		
<ul style="list-style-type: none"> Former le personnel des usines à la maîtrise des techniques d'égrenage 		
<ul style="list-style-type: none"> Suivre et évaluer le respect des normes technico-économiques de production du coton graine et de la fibre. 		
<p>A2.3.3 : Définir des coûts normés pour les différentes étapes du processus de production du coton graine et de la fibre</p>		
<p>A2.3.4 : Former les acteurs et notamment les producteurs au respect des normes</p>		
<p>A2.3.5 : Mettre en œuvre le mécanisme de sanction contre les contrevenants</p>		
<p>A2.4.1 : Commanditer une étude spécifique sur la fumure du coton</p>		<p>S'assurer que l'étude en cours au MAEP intègre les spécificités du coton en fumure minérale</p>
<p>A2.4.2: Vulgariser les techniques recommandées avec une implication des radios locales</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'INRAB pour la mise au point de techniques et méthodes de gestion de fertilité des sols 		
<ul style="list-style-type: none"> Recruter et former deux techniciens en gestion de la fertilité des sols à affecter à chaque antenne. 		
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer selon une approche participative, des plans triennaux de gestion de la fertilité des sols pour chaque Commune prenant part au projet 		
<ul style="list-style-type: none"> Former les conseillers en production cotonnière sur les techniques spécifiques de gestion de la fertilité adaptées aux réalités de chaque Commune 		
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer et suivre la mise en œuvre des plans communaux 		
<ul style="list-style-type: none"> Organiser le suivi-appui-conseil des producteurs dans l'application des techniques de restauration de la fertilité des sols vulgarisées 		
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser et diffuser des émissions radiophoniques sur les radios rurales couvrant les zones concernées 		
<p>A2.5.1 : Mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de la LEC</p>		
<p>A2.5.2: Former/recycler le personnel d'encadrement et les producteurs sur la technologie LEC</p>		
<p>A2.5.3 : Mettre en œuvre la stratégie nationale élaborée</p>		
<p>A2.6.1 : Actualiser les programmes de traitement phytosanitaire</p>		

Description sommaire	Cadre estimatif	Suppositions importantes
A2.6.2 : Vulgariser les programmes de traitement phytosanitaire recommandés		
A2.7.1 Renforcer les capacités des agents d'encadrement dans les zones cotonnières		Le Gouvernement assure la régularité des salaires, des dotations en carburant des agents d'encadrement et pourvoit au remplacement des départs à la retraite.
A2.7.2 : Organiser des suivis rapprochés des agents d'encadrement		
A3.1.1 : Améliorer l'organisation de l'approvisionnement en facteurs de production dans les Communes		
A3.1.2 : Corriger les dysfonctionnements actuels de gestion des intrants coton		
A3.2.1 : Doter les comités de crédits en matériels de travail (documents, etc.)		
A3.2.2 : Renforcer le suivi des comités de crédits		
A3.2.3 : Assurer la formation des équipes d'achat et des secrétaires de GVPC (sur le recensement des superficies, l'élaboration et le dépôt des décades, paiements des producteurs ...).		
A3.2.4 : Améliorer le système de communication au sein des OP		
A3.3.1 : Réaliser un audit des dettes des OP concernées		
A3.3.2 : Mettre en œuvre les recommandations de l'audit		
A4.1.1 : Suivre et appuyer l'enregistrement de toutes les OP de base.		
A4.1.2: Appuyer le renouvellement des organes conformément aux textes en vigueur		
A4.1.3 : Organiser la formation des élus des OP sur les textes régissant les structures coopératives au Bénin		
A4.1.4: Appuyer la tenue régulière des réunions statutaires		
A4.1.5: Appuyer les services compétents dans le suivi appui conseil des OP		

Description sommaire	Cadre estimatif	Suppositions importantes
A4.2.1: Identifier les insuffisances et les besoins en formation des OP		
A4.2.2: Elaborer un plan de formation des OP sur la base des besoins identifiés		
A4.2.3: Organiser la mise en œuvre du plan de formation (recrutement des formateurs, suivi et appui des séances de formation, évaluations, etc.)		
A5.1.1 : Organiser l'alphabétisation fonctionnelle des secrétaires de GVPC illettrés		
A5.1.2 : Sensibiliser les secrétaires sur les conséquences des retards de dépôt des décades		
A5.1.3 : Assurer la formation des secrétaires de GVPC et des gérants CCPC sur l'élaboration et la transmission des décades.		
A5.1.4 : Mettre en place un mécanisme d'acheminement des bordereaux de réception de coton graine dans les usines par la CSPR vers les producteurs		
A5.2.1 : Créer un fonds spécial de roulement (élaborer les textes de création du fonds)		
A5.2.2 : Assurer l'abondement régulier du fonds spécial de roulement		
A5.2.3 : Assurer le paiement régulier des producteurs en attendant le recouvrement des crédits intrants auprès des GVPC débiteurs		
A6.1.1 : Organiser les recrutements du personnel complémentaire		
A6.1.2 : Prendre des actes pour instituer et installer les organes de gestion du projet (décisions, arrêtés, etc.).		
A6.1.3 : Suivre le déroulement des activités du projet		
A6.2.1 : Intégrer le système de suivi évaluation du projet à celui de l'AIC		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Elaborer un plan d'opérations global et des plans annuels</i> 		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Opérationnaliser les indicateurs</i> 		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Définir le cadre de suivi d'impact</i> 		

Description sommaire	Cadre estimatif	Suppositions importantes
A6.2.2 : Organiser le suivi régulier des activités		
A6.2.3 : Organiser les évaluations et les études de suivi d'impact.		

ANNEXES

DESCRIPTION DU POSTE DE COORDONNATEUR DU PROJET

Profil : Ingénieur agronome ayant au moins 15 ans d'expérience et une bonne connaissance de la filière cotonnière béninoise.

Tâches

- Elaborer un programme d'activités annuel avec un chronogramme des actions à mener et les budgets afférents.
- Décomposer le programme d'activités annuel en séquences trimestrielles tout en vérifiant leur cohérence avec le cadre logique du projet.
- Faire élaborer les plans de travail des spécialistes en gestion coopérative, en vulgarisation agricole et en statistique de la cellule de coordination et des antennes et suivre leur mise en œuvre.
- Elaborer et mettre en place les documents de travail dans un souci de gestion rationnelle et transparente des moyens et du temps à tous les niveaux.
- Etablir et entretenir des rapports de partenariat avec les services agricoles de l'Etat, les OP cotonnières des zones d'intervention et les institutions de l'Interprofession.
- Organiser et assurer la gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles et financières du Projet.
- Organiser les activités d'appui et de suivi par la cellule de coordination et les antennes ainsi que les rencontres périodiques.
- Veiller à chaque niveau, au respect des dispositions prévues dans le document de base du Projet et des contrats régissant les rapports entre le Projet et les différents acteurs concernés.
- Organiser le secrétariat du Comité de Pilotage du Projet.
- Assurer la production des différents rapports (mensuels, trimestriels et annuels) à envoyer à l'AIC.

Relations

Le coordonnateur a des relations contractuelles avec l'AIC et ses institutions. Il répond du Projet vis-à-vis des tiers.

Il établit et entretient des relations de partenariat avec les acteurs publics et privés intervenant dans la promotion de la filière coton.

DESCRIPTION DU POSTE DE SPECIALISTE EN VULGARISATION AGRICOLE A LA CELLULE DE COORDINATION

Supérieur hiérarchique : Coordonnateur du Projet.

Profil : Ingénieur du Développement Rural ayant au moins 10 années d'expérience dans les services de vulgarisation agricole.

Mission : Accroissement de la productivité cotonnière à travers un meilleur respect de l'itinéraire technique et l'application de techniques plus performantes de gestion de la fertilité des sols et de protection phytosanitaire du cotonnier.

Tâches

- Elaborer à partir du document de base du Projet, la stratégie d'intervention ainsi que le Programme annuel d'activités dans ce domaine.
- Elaborer les outils de travail relatifs à l'appui du Projet aux activités de vulgarisation et de conseil agricoles en direction des cotonculteurs.
- Elaborer et assurer l'exécution d'un programme de formation des conseillers en production cotonnière, des Agents d'appui à la gestion coopérative (AAGC) et des secrétaires de GVPC notamment sur l'identification des besoins en conseil et sur l'autoévaluation assistée.
- Organiser et apporter un appui régulier aux CPC, CCPC, aux GVPC et aux AAGC dans :
 - La tenue des assemblées générales de planification et d'évaluation de la campagne agricole.
 - Le suivi des activités de conseil et de vulgarisation agricoles ;
 - La collecte et la gestion des données statistiques sur les exploitations cotonnières.
- Constituer une base de données sur les réalisations et performances des exploitations cotonnières des communes concernées ;
- Etablir et entretenir des relations de partenariat avec la DICAF, les CeRPA et les CeCPA des zones d'intervention ;
- Constituer un recueil de fiches techniques relatives au coton et aux différentes spéculations pratiquées dans les communes concernées ;
- Produire des rapports mensuels, trimestriels et annuels sur les activités du Projet concernant la Vulgarisation et le Conseil agricoles.

Relations

Le spécialiste en vulgarisation agricole de la cellule a des relations hiérarchiques avec les AAGC.

Il a des relations fonctionnelles avec le spécialiste en gestion coopérative et des relations de partenariat avec toutes les structures et organisations intervenant dans la filière coton.

DESCRIPTION DU POSTE DE CHEF D'ANTENNE REGIONALE DU PROJET

Supérieur hiérarchique : Coordonnateur national du Projet.

Profil : Ingénieur du Développement Rural ayant au moins 10 ans d'expérience professionnelle, spécialisé en gestion coopérative ou en vulgarisation agricole et connaissant bien la filière coton béninoise.

Fonction : Coordonnateur du Projet au niveau régional.

Tâches :

- Coordonner les activités du Projet au niveau de l'antenne et des Communes concernées dans sa zone d'intervention.
- Elaborer un programme d'activités annuel avec un chronogramme des actions à mener.
- Faire élaborer par chaque spécialiste et chaque agent, un plan de travail annuel décomposé en programmes trimestriel et mensuel d'activités.
- Centraliser les programmes d'activités de tout le personnel relevant de l'antenne et veiller à leur mise en œuvre rigoureuse.
- Assurer la gestion rationnelle des ressources humaines matérielles et financières au niveau de la région.
- Assurer par les voies appropriées une bonne circulation de l'information entre les AAGC et la cellule de coordination.
- Organiser au niveau de chaque commune, une réunion technique mensuelle pour faire le point des activités menées et examiner les programmes de travail.
- Centraliser les rapports d'activités et produire les rapports mensuels, trimestriels et annuels.
- Veiller à la qualité des rapports du Projet avec les services agricoles de l'Etat, les Collectivités décentralisées et les OP cotonnières des zones d'intervention.

Relations

Le chef d'antenne a des relations hiérarchiques avec le personnel de l'antenne et les AAGC. Il entretient des relations de partenariat avec les OP cotonnières (CDPC, CCPC, GVPC), les collectivités décentralisées et les services agricoles de la zone d'intervention.

DESCRIPTION DU POSTE DE SPECIALISTE EN ORGANISATION COOPERATIVE AU NIVEAU DE LA CELLULE DE COORDINATION

Supérieur hiérarchique : Le Coordonnateur du Projet

Profil : Ingénieur de Développement Rural (spécialité : Economie coopérative)

Mission : Instauration de la bonne gouvernance au niveau des OP cotonnières ayant adhéré à la vision du Projet par la diffusion et l'application d'un ensemble de mécanisme et de procédures susceptibles de conduire à une gestion démocratique et transparente desdites OP.

Tâches :

- proposer au Coordonnateur du Projet, un document de stratégie pour améliorer le bon fonctionnement aux plans administratif, législatif, réglementaire et financier des organisations coopératives ayant accepté de suivre la philosophie du Projet en vue de la bonne gouvernance des OP cotonnières pour redonner confiance aux cotonculteurs,
- doter les AAGC des textes législatifs et réglementaires constituant la législation coopérative au Bénin,
- élaborer un calendrier- guides des tâches des OP cotonnières en fonction de la campagne agricole pour aller en appui aux AAGC, aux CCPC et aux GVPC,
- élaborer un plan de formation des AAGC, des employés et des élus des OP cotonnières éligibles au Projet,
- organiser les séances de formation coopératives aux différentes catégories d'acteurs,
- apporter un appui technique en organisation coopérative aux AAGC lors des tournées de contrôle et d'évaluation des actions de ceux-ci,
- procéder à des sondages au niveau des OP pour mesurer le niveau d'application des mesures de bonne gouvernance de ces organisations,
- produire des rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels au Coordonnateur du Projet

Relations :

Le Spécialiste en Organisation Coopérative a des relations hiérarchiques avec les agents du Projet aux niveaux régional et communal.

Il entretient des relations de partenariat avec les structures étatiques en charge de la politique nationale de promotion des coopératives notamment en milieu rural.

Pour ce faire, il tissera des relations privilégiées avec la DPLR, les CeRPA et les CecPA en la matière.

Il privilégiera, au nom du Projet, des relations partenariales avec les organisations faîtières et primaires des OP éligibles au Projet.

DESCRIPTION DU POSTE DE SPECIALISTE EN GESTION COOPERATIVE AU NIVEAU DE L'ANTENNE REGIONALE

Supérieur hiérarchique : Le Chef d'Antenne

Profil : Cadre catégorie B.
Titulaire au minimum d'un Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT), option "Action Coopérative"
Expérience professionnelle : minimum 10 ans dans l'appui aux organisations professionnelles agricoles.

Tâches :

- élaborer, à partir du document de stratégie produit par la Cellule de Coordination un programme annuel d'activités en vue de la promotion de la bonne gouvernance au sein des organisations paysannes cotonnières de sa zone d'intervention,
- apporter un appui technique et contrôler les Agents d'Appui à la Gestion Coopérative (AAGC) dans leur travail avec les CCPC, GVPC, et GPC,
- participer aux séances de formation des AAGC, des gérants des CCPC, des secrétaires de GVPC et GPC,
- centraliser, pour le compte de l'Antenne, des informations de type monographique sur les OP cotonnières touchées et non touchées par le Projet au niveau de la région,
- centraliser, pour le compte de l'Antenne, les informations statistiques sur les CCPC, GVPC et GPC des Communes couvertes par le Projet en termes de :
 - statistiques de superficies et de production cotonnière des cinq dernières campagnes,
 - statistiques de superficies et de production/ rendement à l'avènement du Projet,
 - statistiques de consommation d'intrants agricoles (CCPC, GVPC, GPC)
- élaborer, de concert avec les CCPC et les Chargés de l'appui aux OP des CeCPA un calendrier de tenue des Assemblées générales ordinaires annuelles,
- apporter un appui aux AAGC et aux élus des OP pour la préparation des réunions et Assemblées générales des CCPC et GVPC,

- assister aux réunions et Assemblées générales des CCPC et des GVPC avec une voix consultative,
- produire des rapports périodiques d'activités (mensuels, trimestriels et annuels)
- faire au Chef d'Antenne, toutes suggestions permettant d'atteindre les objectifs du Projet

Relations

Le Spécialiste en gestion coopérative (SGC) au niveau de l'Antenne régionale du Projet a des relations hiérarchiques avec les Agents d'Appui à la Gestion Coopérative de la zone d'intervention de l'Antenne. A ce titre, il supervise et contrôle les activités de ceux-ci tout en leur apportant un appui technique individuel en vue de l'atteinte des objectifs du Projet en matière de bonne gouvernance des OP cotonnières.

Il a des relations fonctionnelles avec les agents des CeCPA, les employés et les membres des OP cotonnières de sa zone d'intervention.

DESCRIPTION DU POSTE DE SPECIALISTE EN VULGARISATION ET CONSEIL AGRICOLES AU NIVEAU ANTENNE REGIONALE

Supérieur hiérarchique : Le Chef d'Antenne

Profil : Minimum, Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT)

Expérience professionnelle : au moins 10 ans dans la vulgarisation agricole

Mission : Apporter un appui technique et méthodologique aux OP impliquées dans le Projet pour l'élaboration de leur demande en services de conseil agricole, le suivi des activités de vulgarisation et l'organisation de l'auto-évaluation au niveau des GPC et des GVPC

Tâches :

- Se doter d'une base de données sur les GVPC et l'UCPC de la zone d'intervention relatives aux réalisations en culture cotonnière des dix dernières années en termes de superficies emblavées, de rendement et de production,
- Constituer un recueil de fiches techniques produites par la Recherche Agricole et les Services de vulgarisation agricole relatives à la culture cotonnière et aux principales autres cultures pratiquées dans la zone d'intervention,
- Elaborer en liaison avec les CCPC et les CeCPA le calendrier de tenue des Assemblées générales des GVPC pour l'élaboration des plans de campagne cotonnière,
- Assister les CCPC dans l'élaboration du plan de campagne au niveau communal,
- Participer aux Assemblées générales villageoises pour l'élaboration des plans de campagne,
- Former les AAGC sur la démarche participative d'identification des besoins en recherche et vulgarisation et d'auto-évaluation assistée
- Suivre à partir d'un échantillon représentatif de villages, de GPC et de producteurs les conditions de déroulement de la campagne et de respect des itinéraires techniques au niveau des exploitations
- Apporter un appui aux CCPC et aux GVPC dans le suivi du personnel chargé de la vulgarisation évoluant dans leurs zones respectives,
- Produire mensuellement un rapport d'activités et un rapport annuel suivant un canevas communiqué par la Cellule de coordination.

Relations :

Le spécialiste en vulgarisation et conseil agricoles au niveau de l'Antenne régionale travaille avec les secrétaires des GVPC et GPC sur les questions touchant la bonne conduite

des exploitations agricoles en termes de respect des normes et des itinéraires techniques de production cotonnière.

Il a des relations hiérarchiques avec les AAGC.

Il a des relations fonctionnelles avec les agents de vulgarisation et de conseil agricole du dispositif des CeCPA de sa zone d'intervention en vue d'instaurer une synergie entre le Projet et le dispositif du MAEP en la matière.

DESCRIPTION DU POSTE D'AGENT D'APPUI A LA GESTION COOPERATIVE

Supérieur hiérarchique : Chef d'Antenne

Profil : Titulaire baccalauréat ou équivalent (Spécialité agriculture, coopération ou gestion)

Tâches :

- Afin de veiller au respect des procédures prescrites par le projet, l'AAGC devra, durant les trois premières années, cosigner tous les documents relatifs à la commande, la réception, au transfert et à la distribution des intrants et des fonds coton au niveau des GVPC.
- Faire mensuellement le point des transactions internes et externes au niveau des GVPC de sa zone d'intervention.
- Elaborer chaque année un programme de travail (mois de mai), des rapports mensuels d'activités et un rapport annuel (mois d'avril).
- Effectuer le recensement des GPC, des GVPC et autres groupements de producteurs de coton de la zone d'intervention.
- Collecter toutes les informations utiles sur les groupements : date de création, effectif des membres, composition du bureau, réalisations en culture cotonnière des deux dernières campagnes , consommation d'intrants, créances, dettes, biens mobiliers et immobiliers, partenariats etc.
- Tenir à jour une base de données relative aux réalisations et à la santé financière des OP de la zone d'intervention.
- Assister les GPC et les GVPC dans l'évaluation des besoins en intrants des membres.
- Assister les secrétaires des GPC et des GVPC dans la tenue des documents de gestion tels que les bordereaux, les bons, les livres, les fiches de stocks, etc.
- Assister les GPC et les GVPC dans la préparation et la conduite des marchés autogérés.
- Assister les responsables des OP dans la préparation des bilans et des différentes réunions statutaires.
- Organiser et/ou aider à l'organisation de la formation des producteurs et des groupements dans les domaines relatifs à la gestion de leurs activités.
- Aider les CPV et les secrétaires des GPC et des GVPC à tenir à jour les "cahiers de recensement des exploitations ", les "cahiers coton" et les "cahiers autres cultures".

- Assister à la distribution des intrants agricoles au niveau de tous les GPC de sa zone d'intervention conformément à un calendrier élaboré à cet effet.
- Suivre l'application du plan d'évacuation au niveau des GPC et des GVPC
- Assister à la répartition des fonds de coton- graine selon un calendrier élaboré à cet effet.

Relations

L'Agent d'Appui à la gestion coopérative a pour supérieur hiérarchique le Responsable d'Antenne.

Il a des relations fonctionnelles avec les conseillers en production végétale, les TSPV, les R/CPA des Communes concernées.

Il signe chaque année, un contrat- objectif avec les Groupements Villageois de Producteurs de Coton sur la base d'une connaissance claire des rôles et responsabilités des Conseils d'Administration, des gérants et des secrétaires des OP (GVPC et GPC)

Conditions de travail

Pour bien accomplir sa mission, l'Agent d'Appui à la gestion coopérative dispose d'une motocyclette, d'une calculatrice et des documents de travail conçus dans le cadre du projet.